



SWORD GROUP SE
Société Européenne au capital social d'EUR 9.414.965
Siège Social : 2-4 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand Duché du Luxembourg
Registre de commerce et des sociétés Luxembourg numéro B 168.244
(la « Société »)

AVIS DE DEUXIEME CONVOCATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont informés **qu'en raison de l'absence de quorum (50% des actions), l'Assemblée Générale de la Société réunie à L-8399 Windhof, 2-4, rue d'Arlon, au Grand-duché du Luxembourg le 28 avril 2016 à 11 heures, n'a pas pu délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

De la compétence de l'Assemblée Générale statuant en Assemblée Générale Extraordinaire

- Suppression de l'article 7 des statuts relatif à la limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur, président du conseil d'administration, d'administrateur-délégué et de délégué à la gestion journalière ;
- Modification de l'article 13-1 alinéa 2 des statuts relatif à la durée du mandat d'administrateur au conseil d'administration passant de 4 à 6 ans ;
- Renouvellement pour une nouvelle période de cinq (5) années, à compter de la publication des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, de la délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social pour un montant fixé à cinq millions d'euros (5.000.000€), par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, et par l'augmentation de la valeur nominale des actions émises, sans avoir à réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existant, en remplacement des autorisations de capital autorisé actuelles ; modification corrélative de l'article 8-I alinéas 2 à 4 des statuts;
- Pouvoirs pour formalités.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont informés qu'ils sont à nouveau convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 27 mai 2016, à 10 heures, à L-8399 Windhof, 2-4, rue d'Arlon, au Grand-duché du Luxembourg, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, de s'y faire représenter par procuration ou d'y voter par correspondance.

Pour s'informer :

Les documents et informations qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale, ainsi que le formulaire unique de participation, de vote par correspondance et de procuration (le « Formulaire Unique »), sont disponibles sur le site internet de la Société (<http://www.sword-group.com/fr/investisseurs/> - Rubrique Informations réglementées) et à L-8399 Windhof, 2-4 rue d'Arlon pendant une période ininterrompue commençant le jour de la publication de la présente convocation et s'achevant le lendemain du jour de l'Assemblée Générale. Chaque actionnaire, sur production de son titre, peut obtenir gratuitement copie des documents dans les conditions légales applicables.

Droit de poser des questions écrites :

Les actionnaires ont le droit de poser des questions concernant les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. La Société s'engage à répondre à ces questions durant la séance de Questions-et-Réponses de l'Assemblée Générale dans la limite des mesures qu'elle peut prendre afin de s'assurer de l'identification des actionnaires, du bon déroulement de l'Assemblée Générale et de sa préparation, ainsi que de la protection de la confidentialité et de ses intérêts commerciaux.

Assemblée Générale – Participer en personne ou voter par procuration :

Seuls les actionnaires dont la qualité d'actionnaire apparaît directement ou indirectement dans le registre des actionnaires de la Société à la « Date d'Enregistrement » disposeront du droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale. **La « Date d'Enregistrement » est fixée au 12 mai 2016.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera valablement sur le point à l'ordre quelle que soit la portion du capital social présente ou représentée. La résolution relative au point inscrit à l'ordre du jour sera valablement adoptée que si elle est approuvée par au moins deux tiers des votes émis.

Conditions pour assister en personne :

1. Les actionnaires détenant des actions dont la propriété est enregistrée directement, en leur nom, dans le registre des actionnaires de la Société, sont invités à annoncer leur intention d'assister à l'Assemblée Générale en complétant, signant et datant le Formulaire Unique, puis en le renvoyant à la Société, à l'adresse postale L-8399 Windhof, 2-4 rue d'Arlon (à l'attention de Stéphanie Desmaris) par courrier postal ou électronique (relationsfinancieres@sword-group.lu). Le formulaire de participation doit être reçu par la Société au plus tard le **23 mai 2016**.
2. Les actionnaires dont les actions sont détenues en système de compensation (clearing) ou par le biais d'un intermédiaire financier et qui choisissent d'assister et de voter en personne à l'Assemblée Générale doivent obtenir de leur intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont en dépôt, un certificat d'enregistrement qu'ils envoient à la Société, à l'adresse postale L-8399 Windhof, 2-4 rue d'Arlon, accompagné du Formulaire Unique, par courrier postal (à l'attention de Stéphanie Desmaris) ou électronique (relationsfinancieres@sword-group.lu), qui doit les recevoir au plus tard le **23 mai 2016**. Le certificat d'enregistrement devra mentionner l'identité du propriétaire des actions, le nombre d'actions enregistrées, et une confirmation que les actions détenues étaient inscrites en compte auprès de l'intermédiaire en question à la « Date d'Enregistrement ».
3. Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale en personne doivent se munir d'une preuve de leur identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité).

Conditions pour voter par procuration ou par mandataire :

Les actionnaires à la « Date d'Enregistrement » qui ne peuvent assister en personne à l'Assemblée Générale peuvent donner des instructions de vote au Président Directeur Général, ou à une tierce personne désignée par leur choix. Afin de donner des instructions de vote au Président Directeur Général, les actionnaires doivent envoyer à la Société, à l'adresse postale L-8399 Windhof, 2-4 rue d'Arlon, (à l'attention de Stéphanie Desmaris) le Formulaire Unique dûment complété, daté et signé, avec le cas échéant, le certificat d'enregistrement, qui doit les recevoir au plus tard le **23 mai 2016**.

Le Président Directeur Général votera en suivant les instructions données par l'actionnaire dans le formulaire unique précité. Si aucune instruction de vote n'est donnée dans le formulaire unique précité, le Président Directeur Général votera en faveur des résolutions figurant à l'ordre du jour proposées par le Conseil d'Administration.

Les actionnaires qui souhaitent être représentés par un mandataire autre que le Président Directeur Général doivent également envoyer à la Société, à l'adresse postale L-8399 Windhof, 2-4 rue d'Arlon, le formulaire unique complété, daté et signé au plus tard pour le **23 mai 2016**.

Les actionnaires qui souhaitent révoquer un formulaire unique déjà envoyé à la Société peuvent le faire à tout moment, en délivrant un autre formulaire complété, daté et signé et portant une date ultérieure, au plus tard le **23 mai 2016** ou en assistant et en votant en personne à l'Assemblée Générale.

Afin de procéder à la tenue de l'Assemblée Générale en temps utile et de manière ordonnée, les actionnaires sont priés d'arriver à l'heure.

Luxembourg, le 4 mai 2016
Pour le Conseil d'Administration
Le Président